

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 11/06/2019

Reçu en préfecture le 11/06/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190607-2019\_41-DE

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 07 juin 2019</b>
<b>Délibération n° : 2019_41</b>
<b>Date de convocation : 29 mai 2019</b>

Objet : **Souscription de vingt parts sociales supplémentaires de la SCIC Ener'Guil**

Par la suite d'une convocation en date du 29 mai 2019 , les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc à Arvieux, le 07 juin 2019 à 17h30 sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

**Président** : Christian GROSSAN

**Secrétaire de séance** : Arnaud de BLUZE DE SAINT-ARROMAN

**Région** : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale, titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

**Département** : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

**Communauté de communes Guillestrois-Queyras** : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

**Communes** :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Josée NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Philippe CHABRAND (1 voix) ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Jacques BONNARDEL (1 voix)
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglis** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, pouvoir à Alain BLANC (1 voix)
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, présent (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, excusé
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** - Raphaëlle MARTOÏA, Conseillère municipale, excusée, représentée par Arnaud de BLUZE DE SAINT-ARROMAN , Adjoint au Maire, suppléant, présent (1 voix)

**Vu** :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024
- L'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » dont le Parc est colauréat avec le PETR depuis 2015
- Le Plan climat énergie dans lequel le Parc est engagé aux côtés du PETR, suite à la loi de Transition énergétique d'août 2016
- Les statuts de la SCIC Ener'Guil

# DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 11/06/2019

Reçu en préfecture le 11/06/2019

Affiché le

ID : 005-250500600-20190607-2019\_41-DE

**Département des Hautes-Alpes**

**Arrondissement de Briançon**

**Parc naturel régional du Queyras**

**Comité syndical du 07 juin 2019**

**Délibération n° : 2019\_41**

**Date de convocation : 29 mai 2019**

Objet : **Souscription de vingt parts sociales supplémentaires de la SCIC Ener'Guil**

- La délibération 2019\_23 du Parc naturel régional du Queyras du 22 mars 2019 portant sur la souscription de parts sociales de la SCIC Ener'Guil

## **Considérant :**

- Que le Parc du Queyras a vocation à soutenir les projets innovants et respectueux de l'environnement
- Que l'objectif du PCET du Parc du Queyras est de devenir un territoire énergétiquement autonome à l'horizon 2050.
- Qu'il a contribué à la création de la SCIC Ener'Guil par le biais de l'un de ses chargés de mission
- Que le Parc du Queyras, est engagé avec le PETR du Briançonnais, Ecrins, Guillestrois, Queyras dans une politique de transition énergétique et écologique, notamment avec l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ».
- Que le Parc du Queyras a choisi lors du Comité syndical du 28 mars 2019 de s'investir financièrement dans la SCIC Ener'Guil en souscrivant dix parts ;
- Que le Parc du Queyras a fait l'objet d'une promesse de don pour un total de 1 000 euros avec affectation à une prise de parts sociales à Ener'Guil ;

## **Le Comité syndical, réuni le 07 juin 2019, après en avoir délibéré, et voté par :**

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de suffrages : 31

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 04

**Nombre de suffrages exprimés : 18**

Votes Contre : 0 Pour :

18

Abstentions : 0

## **Décide :**

De prendre vingt parts sociales supplémentaires d'une valeur nominale de 50 euros chacune, pour un montant total de 1 000 euros, à condition de recevoir le don promis, comme vu avec la Trésorerie ;

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre cette décision en application

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

**Le Président**  
**Christian GROSSAN**